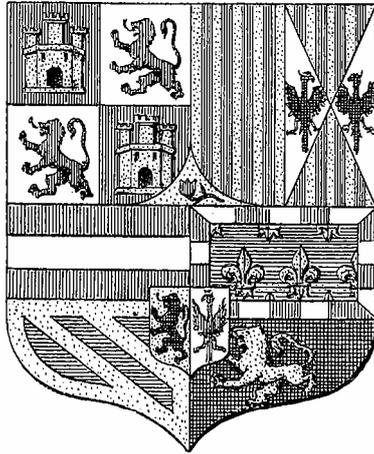


LES ARMOIRIES DE LA MAISON D'AUTRICHE

QUI FIGURAIENT AUX QUATRE COINS DU PALLE DE LA REINE ALIÉNOR ¹



1. Voy. la description : pièce justificative n° 1.

ENTRÉE A COMPIÈGNE

DE

LA REINE ALIÉNOR

SCEUR DE CHARLES-QUINT

EN 1531

D'après les Ms. BB 18 et CC 39 des Arch. com.

Aux approches du printemps de 1531, Compiègne vivait dans l'attente. L'entrée royale, différée pendant l'hiver, ne pouvait plus tarder et, discrètement, chacun s'apprêtait afin de n'être pas pris au dépourvu. Sans doute, il était venu déjà bien des rois, et François I^{er} lui-même avait plusieurs fois visité sa bonne ville : mais la France avait une nouvelle reine, dont le nom retentissait chaudement dans les cœurs. En même temps qu'elle rappelait des luttes où les deux camps se partageaient la gloire, sa présence paraissait enfin le gage d'une paix durable. De plus, l'incommensurable puissance de Charles-Quint l'enveloppait comme d'une auréole et, l'entourant de son reflet, exaltait au plus haut point la curiosité des foules.

Plusieurs fois, le conseil s'était réuni ; des mesures avaient été prises, des achats ordonnés, quand tout à coup, dans les premiers jours de septembre, le baron Anne de Montmorency, Grand Maître de France, fit annoncer aux gouverneurs la venue de toute la famille royale avec la cour.

Tout personnage ayant une part quelconque dans l'existence municipale fut immédiatement convoqué et, le 11 septembre, à 9 heures du matin, un conseil fut réuni dans la

maison commune sous la présidence de Pierre Meurien, procureur du roi et lieutenant de M^r le bailli de Senlis.

Les personnes présentes étaient : les deux gouverneurs attournés Pierre Baudet et Simon Le Plat ; car le troisième, Jehan Du Russel, était absent. Aussitôt après eux, le procès-verbal mentionne Dom Pierre Charpentier, prieur claustral de Saint-Corneille, et Dom Jean Dehaussy, pitancier¹ ; car le monastère jouait, comme on le verra, un rôle très important dans la cérémonie de réception.

Avec eux s'assemblèrent Martin Fillion, receveur ; Laurent Thibault, avocat ; Isaac Langnier, procureur ; tous trois fonctionnaires de la ville ; Jehan de Jouvenques, écuyer ; Jean Le Caron, prévost forain ; Louis Seroux, gouverneur de la Table-Dieu . . . , etc.

Reignault Picart, prévost de la ville ; Jehan Langlois, receveur de la Table-Dieu ; Jehan Néret ; Denis Biot ; Raoulgain Paillet ; Anthoine Crin, procureur de la Table-Dieu ; Jehan Mengin ; Pierre de Hénault, praticien ; Laurent Thibault, procureur et receveur ; Jehan Ciret, fourrier de Madame la reine de Navarre ; Nicolas Charmolue ; Jacques Fontaines ; Nicolas Criffart ; Raoulgain Thibault, et plusieurs autres manants et habitants de la ville.

Le gouverneur Pierre Baudet prit d'abord la parole et exposa le contenu de la missive qu'il avait reçue de Chantilly, ainsi que quelques autres, ayant toutes trait à la venue du roi.

Une affaire très importante alors, et qui paraît même avoir tenu la première place dans le protocole de nos pères, était le don des vins. Il en fallait beaucoup, de plusieurs espèces et, tantôt en pièces, tantôt en bouteilles, leur quantité était offerte suivant des gradations savantes. Celles-ci ne résultaient d'aucune fantaisie. En corrélation exacte avec le rang des donataires, elles se calculaient suivant la hiérarchie, et toute infraction à la coutume eût semblé une offense. Les gouverneurs, pour parer à tout événement, avaient résolu d'approvisionner immédiatement la ville et d'agir ensuite suivant ce dont on pourrait disposer. En conséquence, et

1. On dit aujourd'hui : économe.

avant même la réunion du présent conseil, ils avaient envoyé des émissaires sur les marchés voisins.

On demeure surpris qu'une mission de ce genre pût comporter des difficultés aussi grandes, et cependant Simon Le Plat, malgré une démarche personnelle, n'avait encore rien obtenu à Soissons, et un nommé Pierre Dauderon, expédié sur Reims, ne laissait pas entrevoir de plus grandes espérances.

Au surplus, cette question n'était pas la seule à débattre. Il fallait aviser à l'ensemble de la cérémonie, en arrêter les détails et s'assurer les bonnes volontés nécessaires. Pierre Baudet se tourna donc vers le prieur de Saint-Corneille et obtint d'abord la promesse de son concours ; puis il pria le procureur Meurien de solliciter Monsieur le bailly, afin qu'il se chargeât de faire la harangue. On régla ensuite les dons à faire, la marche à suivre, et les diverses dépenses furent décidées avec l'intention de rendre le plus grand honneur possible « au roi, au nouvel advènement de Madame la reyne en cette ville et à Messieurs les Enfants ».

En dehors des questions intéressant directement la solennité, il y avait encore maints travaux à faire ; car la ville se devait à elle-même de ne pas paraître délabrée. On se hâta de refaire des pavages, de réparer et repeindre des ponts-levis, d'améliorer, de nettoyer, et l'on travaillait fiévreusement en attendant le grand jour.

Peu avant, une déception survint. On avait arrangé que monsieur le bailly de Senlis, avec tous les officiers et notables, iraient à cheval au-devant du roi jusqu'à la forêt, pour lui former escorte et, les dispositions étaient prises quand, tout à coup, François I^{er} fit annoncer qu'il ne viendrait pas.

C'était là un trait de courtoisie bien digne du roi chevalier ; car la majesté de la couronne de France, en attirant sur lui tous les honneurs, eût certainement éclipsé à l'excès la personne de la reine, et l'eût réduite à un premier rôle dans son cortège. Nous sommes d'autant plus fondés à croire son abstention préméditée, qu'en 1515 il avait agi de

même, et laissé la reine Claude faire sans lui son entrée dans Compiègne. Or combien davantage cette délicatesse n'était-elle pas due à Aliénor, qui avait déjà porté couronne et à qui la politique ordonnait de complaire, puisqu'elle était le gage de nos nouveaux rapports avec l'empereur.

Le vendredi 15 septembre, la reine arriva par la rivière, et les bateaux qui l'amenaient avec sa suite s'arrêtèrent à l'abreuvoir, près la porte de Paris. Monsieur le bailly l'attendait au bord de l'eau avec les gouverneurs, le conseil de la ville, les notables et, à 5 heures du soir, elle débarqua au milieu d'une foule enthousiaste accourue pour la voir.

Monsieur le bailly fit une harangue dans laquelle, après avoir souhaité la bienvenue à la reine, ainsi qu'à toute sa noble compagnie, il recommandait la ville à la bienveillance royale ; puis Aliénor monta dans une litière portée par deux mules, et se dirigea vers la porte de Paris.

A ce moment se produisit un léger incident. Les autorités, pressées de devancer la reine pour l'accueillir à son entrée, avaient pris les devants, tandis que sa suite, demeurée à pied pour écouter la harangue, montait à cheval ou en litière ; de sorte que Sa Majesté, séparée des uns et des autres, fit la route toute « détroussée et seule » jusqu'au pont-levis.

En y arrivant, elle aperçut les divertissements qu'on donnait à la foule en son honneur. Sur un échafaud, une troupe de personnages bien accoustrés jouait quelque mystère et, tout auprès, on effondrait une pièce de vin pour la distribuer au peuple. Un grand écusson aux armes de France, avec un A d'argent, surmontait la porte, que décoraient encore des étoiles en clinquant et des ornements divers. De part et d'autre les archers et arquebusiers, en bons habillements, s'étaient rangés avec leurs bannières et, sous l'arcade, on distinguait, entre les tentures brillantes des maisons, la foule et la procession du clergé en grand costume.

Après s'être arrêtée quelques minutes à voir jouer les

personnages, la reine entra. Alors l'abbé de Saint-Corneille s'avança et, lui faisant la révérence, lui présenta la Vraie Croix. Puis les musiques retentirent, et les cloches de l'abbaye s'ébranlèrent, tandis que celles des églises, en vassales respectueuses, se taisaient.

Le cortège insensiblement s'était formé, et commençait à défilé entre des maisons ornées et tendues de draperies sur tout le parcours.

En tête marchaient les hautbois du roi ; car il n'est point de fête sans contretemps et, par suite d'un événement inconnu, les clairons et trompettes commandés manquèrent au dernier moment. Ensuite venaient les archers, les officiers du roi et les notables, la procession du clergé, probablement les princes, et enfin la reine dans sa litière, avec un superbe palle déployé au-dessus.

Destiné à la personne même de la reine, il était à ses couleurs. Le dessus, en satin orange tendu sur un cadre en bois rouge, était frangé de noir, de jaune et d'argent. Les montants, au lieu d'être gainés de velours comme pour le roi en 1545, étaient en bois peint, mais toujours bleus semés de fleurs de lys d'or. A leur sommet se trouvaient quatre écussons aux armes de la maison d'Autriche et dont la complication symbolisait sa puissance. On y voyait Castille avec Léon, Aragon et Sicile, Grenade, Autriche, Bourgogne, Flandres, Tyrol. Enfin des quatre coins s'échappaient les cordons tenus par les deux gouverneurs présents Pierre Baudet et Simon Le Plat, par Martin Fillion, receveur et Isaac Langnier, procureur. La longueur du palle était de 3 aulnes et sa largeur de 2¹, ce qui suffisait amplement pour la litière. Tout autour marchaient les Suisses et les archers de la garde. Enfin plusieurs dames et demoiselles, sur des haquenées richement accoustrées, fermaient la marche.

Le cortège se dirigea vers Saint-Corneille, tourna sur le Change, pour prendre la rue du Pont, et arriva à la Pantière.

1. Ce qui fait 3^m56 × 2^m37. Voy. plus loin l'explication de ces mesures.

C'était une montée assez douce, mais débutant par deux larges gradins¹. Le sol était en terre battue. A droite était l'hôtel du Dieu d'Amour², les jardins de l'Enfermerie, l'hôtel de Flandre et la porte principale du monastère. A gauche, la collégiale de Saint Maurice. Au fond se dressait le grand portail de l'église avec les tours polygonales qui l'encadraient et, quelque peu en arrière, on voyait s'élan- cer vers le ciel les deux clochers. Le plus haut, celui de droite, portait enfilé comme une bague une gigantesque couronne³, en souvenir du titre d'abbaye royale conféré par les rois.

A la hauteur du premier gradin, deux poteaux, rétrécis- sant l'entrée, marquaient la terre de l'abbaye. C'est là que descendaient de cheval ou de litière les plus grands person- nages, même les têtes couronnées, et nous avons la preuve qu'en 1498 Charles VIII s'était conformé à la coutume. Cependant il n'en fut pas ainsi cette fois et, pour permettre à Aliénor d'atteindre la porte même de l'église, les poteaux avaient été arrachés.

Elle entra, fit son oraison et, après qu'elle fut remontée en litière, le cortège reprit sa marche. Il traversa le Change, suivit la rue Devant Les Prisons, où sur un autre échafaud se jouait encore quelque fiction, et où l'on effon- dra probablement encore une pièce de vin. Mais la reine cette fois ne s'arrêta pas et continua sa route à travers les rues toujours tendues jusqu'à « l'hostel du roy ».

Nous ne savons ni où était dressé le troisième échafaud pour les « joueurs de personnages », ni si la cloche muni- cipale se fit entendre avec celles de Saint-Corneille. Le procès-verbal d'entrée ne mentionne pas non plus Messieurs les Enfants : cependant, comme leurs écussons figuraient à

1. Outre que la pente ne justifie pas deux marches ordinaires d'es- calier, on n'aurait pu les faire gravir à la reine dans une litière atte- lée de deux mules.

2. *Arch. dép. Inventaire* t. II, p. 217.

3. PELASSY DE L'OUSLE. *Chât. de Compiègne*, p. 129, planche. L'ab- baye était dite « abbaye royale de Saint-Corneille ».

la cérémonie, et qu'on acheta pour eux des présents de vin, nous devons supposer que Monseigneur le Dauphin, le duc d'Orléans et le duc d'Angoulême accompagnaient la reine, tandis que François I^{er} fit seul quelques jours plus tard une arrivée discrète.

En effet, et contrairement à l'opinion jusqu'ici admise, le roi vint si rapidement rejoindre la reine, que le mardi suivant 19, c'est-à-dire quatre jours après, ils s'embarquèrent ensemble avec la cour « pour gîter à Noyon ». L'indication est vague et ne permet guère de préjuger le but de leur voyage : mais il s'agissait certainement d'une courte tournée, et c'est seulement le 7 novembre que le roi, la reine et les Enfants quittèrent définitivement Compiègne pour se rendre à Notre-Dame de Liesse.

Après les grandes fêtes et cérémonies reste le pénible travail des comptes à régler. Sans doute la présence d'une cour a toujours constitué pour une ville une source de bénéfices appréciable : mais de pareilles réceptions étaient coûteuses, et l'avance à faire pouvait à certaines époques obérer lourdement les finances.

Leur fragilité alors était extrême et elles semblaient parfois à des profondeurs aujourd'hui inconnues, telles que les gouverneurs étaient réduits à des expédients d'enfant prodigue. En 1460 ils avaient loué l'hôtel de ville¹. En 1478, pour 800 livres, ils avaient tenté de brocanter à Paris la grande cloche du beffroi², puis, de démarche en démarche, leur courage s'était lassé. Heureux insuccès ! car il a permis qu'en 1909, sur le passage du cortège historique, tintât cette même cloche qui avait salué Jeanne d'Arc au jour de son dernier combat.

On se demande ce qui fût advenu si, trop vite au sortir de ces années malheureuses, la ville avait dû pourvoir à une entrée royale et il est probable, qu'avant de l'imposer, le roi tenait compte des circonstances.

En 1531, malgré les guerres, elles semblent avoir été

1. Arch. com. CC 22.

2. Ms. Charmolue (à M. Seron), t. III, f^o 1119.

assez favorables et les procès-verbaux, empreints d'un juste sentiment d'économie, ne révèlent pas la moindre trace d'inquiétude ni de dénûment.

Les plus grosses dépenses furent le palle de la reine et les présents de vins.

Si la première ne peut être calculée avec une exactitude absolue, à cause d'une infinité de petits frais accessoires portés au titre « menues parties », elle peut être évaluée avec une approximation suffisante :

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| A François Warroquier pour acheter à Paris 42 aulnes de satin orange et 40 aulnes de franges pour le palle de la reine, son voyage, etc..... | 48 l.p. |
| A Antoine Poullot, couturier, pour avoir fait le palle de la reine | 20 s |
| A Pierre Dromart, peintre : | |
| 4 écussons de la reine pour mettre au palle : 36 s. t., en parisis | 29 s 40 d |
| Pour avoir peint et azuré les 4 bâtons dudit palle, semés de fleurs de lys : 30 s. t..... | 24 s |
| Pour avoir peint de rouge le châssis dudit palle : 5 s. t., en parisis..... | 4 s |
| Total | 48 l 77 s 40 d |
| ou..... | 54 l.p. 17 s 40 d |

Comme il nous manque le coût des bois et des cordons, nous pouvons sans grande erreur estimer le palle à 52 livres parisis.

Mais les procès-verbaux qui le concernent nous révèlent des détails beaucoup plus intéressants que son prix. En effet, lorsque le Conseil chargea François Warroquier d'aller à Paris pour y acheter du satin, il lui fit cette recommandation extraordinaire : de choisir le satin le « plus beau qu'il pourra trouver sans être taché ». Ainsi les échoppes basses et les ruelles tortueuses du vieux Paris, qui apparaissent si poétiques dans le lointain des âges, étaient en réalité moins propres que ces bazars de l'Orient, où les belles étoffes sont toujours intactes.

De plus, Warroquier avait reçu très exactement les mesures de ce qu'il devait acheter : 12 aulnes de satin et 10 de franges. On est forcément amené à en déduire que l'étoffe était cousue suivant un rectangle de 3 aulnes sur 2, c'est-à-dire en 4 lais de 3 aulnes ; car toute autre combinaison donnerait pour le palle une forme inacceptable. Or, comme l'aulne était de 1^m188, la largeur du lai ressort à 59 cent. 4. C'est là un résultat curieux et qui révèle jusque dans les plus petites choses la vitalité de la tradition. En effet, malgré Jacquart et les révolutions industrielles de tout genre, cette mesure a été dans bien des endroits conservée ; non pour les tissus d'invention moderne, mais pour ceux qu'on fabriquait autrefois, c'est-à-dire précisément pour les satins et les soies brochées.

Le vin ne saurait permettre aucune comparaison de ce genre, grâce à l'excessive variété des mesures, et il ne nous est même pas possible d'en connaître la répartition en détail.

Nous savons que la reine reçut 8 muids de vin, Messieurs les Enfants 4, monsieur le chancelier 1. Plusieurs furent probablement présentés à Monseigneur le légat ainsi qu'au Grand Maître, et 3 muids furent offerts par mentes quantités aux notables à l'aide de quatre grands pots d'étain achetés tout exprès. En outre, le receveur Martin Fillion dépensa 14 l. 17 s. parisis en dons et présents de vin, et Pierre Poisson, marchand tavernier, reçut 17 liv. 9 sols parisis en paiement du vin qu'il avait par ordre distribué à tout venant, pendant l'entrée de la reine.

La charge était grande, comme on voit, et, pour le vin seul, s'élevait à 272 livres, 2 sols, 11 deniers parisis : mais elle ne fera que grandir et, en 1658, sous Louis XIV, les générosités s'étendirent jusqu'au dernier laquais du dernier courtisan, jusqu'aux maréchaux ferrants et aux valets d'écurie. Compiègne ne marchandait jamais son accueil à la couronne, et il est certain qu'en 1531, suivant l'expression du prieur de Saint-Corneille, le plus grand honneur possible fut rendu au roi, au nouvel avènement de Madame la Reine en cette ville et à Messieurs les Enfants.

**Liste des dépenses provenant directement de l'entrée
de la reine Aliénor et qui ont pu être relevées.**

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Menues parties | 82 ^l 14 ^s |
| A Pierre Dauderon pour achat de vins à Reims... | 428 |
| A Nicole Leclerc, pour achat de vin blanc à Laon... | 78 5 40 ^d |
| A Simon Le Plat, gouverneur, voyage à Soissons pour le vin | 48 |
| A Filion recev ^r pour dons et présents de vin..... | 44 47 7 |
| A P. Poisson, tavernier, pour vin distribué à l'entrée de la reine | 47 9 7 |
| A hon. R. Lefferon, marchand et bourgeois de Compiègne, pour 8 pièces de vin d'Ay données à M ^{sr} le Grand Maistre..... | 40 |
| Dons et présents de vin par pots à plusieurs notables | 46 43 41 |
| A Denis Biot, pour 4 pots d'étain à frayn ¹ qu'il a achetés à Paris, pour faire les dons et présents de vin de la ville..... | 4 8 |
| A François Warroquier, pour acheter à Paris 42 aulnes de satin orange et 40 de franges pour le palle de la reine..... | 44 |
| A F. Warroquier pour son voyage à Paris | 68 |
| A Anthoine Pouillet couturier pour avoir fait le palle de la reine..... | 20 |
| A Jehan Jennesson pour échaffauts et spectacles.. | 64 |
| A Pierre Dromart, peintre..... | 9 |
| A Paul de Mylaon ² et autres ses compagnons joueurs de hautbois du roi..... | 60 |
| A Nicolas Wautier prévost des archers de Compiè- gne pour récréation après la dite entrée..... | 24 |
| Menues parties..... | 45 48 |
| Aux portiers ordinaires de la maison et hostel de la reine et de Monseigneur le Dauphin pour leurs droits..... | 48 |
| Salaire aux sonneurs de Saint-Corneille. (<i>Il doit avoir été comme en 1499 à l'entrée de Mad^e Marguerite, sœur du roi</i>)..... | 5 |
| Mandement aux arquebusiers et arbalétriers pour aider à leur habillement..... | » » » |
| | 447 ^l 421 ^s 35 ^d |

1. A anse.

2. De Milan.

Ainsi le total connu est déjà de 438 livres 3 sols 11 deniers parisis, sans compter le dernier article, ni les embellissements obligatoires. Parmi ceux-ci il y en avait pourtant dont on se serait dispensé sans la venue royale : comme la mise en état et le nettoyage du chemin menant à la chapelle des fortifications, où Aliénor avait manifesté le désir de se rendre.

GUYNEMER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE N° 1

ARMOIRIES D'ALIÉNOR

REINE DE FRANCE

Extraites du Père ANSELMÉ. *Histoire généalogique de la Maison de France.*

Ecartelé au 1. Contreécartelé au 1 et 4 *de gueules au château d'or, sommé de trois tours de même* qui est Castille ; au 2 et 3 *d'argent au lion de gueules* qui est Léon ; au 2 quartier *d'or à quatre pals de gueules* qui est Arragon, party d'Arragon Sicile, qui est *de même flanqué d'argent à deux aigles de sable* ; à la pointe de ces deux quartiers *d'or à une grenade de gueules ligée et feuillée de sinople* qui est grenade. Au 3 *de gueules à la face d'argent*, qui est Autriche, soutenu et *bandé d'or et d'azur de six pièces*, qui est Bourgogne ancien. Au 4 *semé de France à la bordure composée d'argent et de gueules* qui est Bourgogne moderne, soutenu *de sable au lion d'or lampassé et armé de gueules* qui est Flandres, party *d'argent à l'aigle de gueules, couronné, becqué et membré d'or, chargé sur la poitrine d'un croissant de même*, qui est Tyrol.

PIÈCE N° 2

Pour la venüe du Roy notre Seig^r, de madame
la Royne et messieurs les III enfants de France ¹.

Du lundy xi^e jour dudit mois [*de septembre 1531*]. Assemblée faite à l'hostel de la ville de Compiègne led. jour à heures de neuf à dix heures du matin pardevant monsieur Pierre Meurien procureur du roy nostre sire aud. Compiègne comme lieutenant quant à ce de M^r le bailly de Senlis, en laquelle se sont comparuz les personnes cy après nommées, adjudication par Laurent Thibault procureur et receveur qui en a fait son récit de bouche, c'est assavoir :

M^e Pierre Baudet, Simon Le Plat, gouverneurs ; Dom Pierre Charpentier, prieur claustral de S^t Cornille ; Dom Jean Debaussy pitancier ; M^e Martin Fillion receveur de la ville ; M^r Laurent Thibault avocat de la ville ; Isaac Languier procureur de la ville ; Jehan De Jovenques écuyer ; maistre Jean Le Caron prévost forain ; Louys Seroux gouverneur de la Table Dieu ; Reignault Picart prévost de la ville ; Jehan Langlois receveur de la table Dieu ; Jehan Neret ; Denis Vyot ; Raoulgain Paillot ; Anthoine Crin procureur de la table Dieu ; Jehan Mengin ; Pierre de Hénault praticien ; Laurent Thibault procureur et receveur ; Jehan Ciret fourier de Madame la Royne de Navarre ; Nicolas Charmolüe ; Jacques Fontaines ; Nicolas Criffart ; Raoulguin Thibault et plusieurs autres manans et habitants de lad. ville de Compiègne, et a ledit M^e Pierre Baudet licencié en loix, gouverneur, récité les causes et raisons pourquoy lad. assemblée se faisoit led. jour ; c'est assavoir premièrement que :

Bertheraut secrétaire de Monsieur le Grand Maistre avoit escript missive à Monsieur De Gargac cappitaine De Chanteilly qui avoit envoyé lad. missive et escript à messieurs les gouverneurs, lettres atachées à icelle missive du jour d'hyer, touchant la venue du Roy, de Madame la Royne, Messieurs les Enfants et toute la cor, estans à estenon affin de faire les pensions convenables et nécessaires pour lad. venue.

A remonstré la diligence faiste par led. Simon Le Plat gouverneur

1. Arch. com. B B. 48 f° 97 v° s. q.

qui a esté à Soissons pour achepter du bon vin et qu'il n'en a sceu recouvrer.

A remonstré que Pierre Dauderon est allé à Reims pour en recouvrer mais il ne se fault point attendre du tout à son voyage.

Et au surplus qu'il estoit et est requis de conclure et adviser quel recueil et honneur l'on pourra faire à lad. entrée, et des dons et présens que l'on y fera.

Et sur ce prins l'avis et oppinion dud. prieur de S^t Cornille qui a dict estre d'avis que on doit faire le plus grand honneur qu'il sera possible de faire au Roy et mesme à l'entrée et nouvel advènement de Madame la Royne en cette ville, et à Messieurs les Enffans et à quoy il s'employra volontiers.

Led. M^e Pierre Beudet sur ce requis a dit qu'il a veu faire des entrées du Roy és bonnes villes et qu'il seroit bon de faire des eschaffaulx et y mettre des petits enffans qui parleront ou autrement quelquechose joyeuse de bonne récréation.

Item de se retirer vers monsieur le bailly luy parler de faire la harangue au Roy et à la Reine et enffans et présenter les gouverneurs de la ville en luy recommandant la pauvreté et grans affaires d'ycelle ville ou à mon dit sieur le grand maistre et user de leur conseil.

Item de mettre ordre aux gens d'église et autres et pareillement aux manans et habitans de la ville à lad. entrée.

Item que les officiers du Roy et de la ville et autres gens de bien iront à cheval audevant en bon ordre jusques à la forest ou aussy loings.

Item et quant aux dons et présens à la Royne de six à huit muys de vin, quatre muys blanc et quatre muys claret à Messieurs les Enffans, quatre muys à monseig^r le légat, deux muys à monseig^r le Grand Maistre, deux muys et un autre muys à faire dons et présens par pots.

Et sur ce a esté délibéré et conclud que les trois gouverneurs de la ville porteront le palle et marcheront eulx III^{em}e Martin Fillion receveur et qu'on fera trois eschaffaux en trois lieux plus commodes és rues et selon le chemin qu'elle tiendra, lesdites rues bien nettes et tendues de draps et parements honorables.

Ledit M^e Laurent Thibault, advocat de la ville a esté d'avis que les officiers du Roy et autres gens de bien de la ville doibvent aller audevant à cheval jusques à la forêt, et monsieur le bailly qui a autrefois présenté les gouverneurs et fait la harengue.

Item de toutes les rues et faire lesdits eschaffaulx en trois lieux.

Item pour ce que la ville est poure de faire présent c'est assavoir à la Royne de VI m. de vin se on en peult trouver, ou de XXX m. d'autre et aux Enffans IIII m. de vin et aultrement non stat que dire bonnement et s'en remettre.

Simon Le Plat a esté d'avis de présenter à la Royne VIII muys de vin et aux Enffans IIII muys et aultrement pour y faire la queue. It Jehan De Jouvenques a dict que aultrefois il y a eu des petits chantes et au surplus de VIII m. de vin à la Reine et IIII m. aux Enfants.

Jehan Mengin est d'avis de faire la plus grande honnesteté qu'on pourra faire.

Monsieur Jacques Le Caron comme Jehan de Jouvenques et d'autres¹ audevant à cheval en petit nombre de gens de bien et par bon ordre.

Regnault Picart prévost de la ville a dit que on peult faire présent à la Royne de VIII muys de vin, aux Enffans IIII muys, à Monsieur le chancellier I^m muys, faire des eshaffauts.

Et si a esté d'avis que on doibt aler ès murs et allées de la ville fournir et tabler des vins et les retenir s'il y en a de bons.

Item devront les arquebuziers et arbalestriers bien accoustrez et en bon ordre, en hon pourpoint et bonnes chausses, le plus honnestement qu'il sera possible et par ordre.

Jean Cirot fermier a dit qu'on a accoustumé de faire présent de vin et non point de blé.

Et finalement par les advis dessus dictz et aultres a esté conclud, délibéré et ordonné que on parlera à mondit Seig^r le baillly pour faire la harange et qu'on ira audevant à cheval et en bon ordre : c'est à scavoir les officiers et gens de bien.

Item et pareillement les arquebusiers et arbalestriers dont ledit prévost de ville s'est chargé de les mander et faire accoustrer et luy a esté dit qu'on leur fera quelque mandement cy après pour les récompenser et ayder à supporter les frais.

Item que les rues seront tendues et lesdits III eschaffaulx faictz.

Item que on fera présent à Madame la Royne de VIII muys de vin, aux Enfans IIII muys et à M^r le chancellier ung muys, et du meilleur que l'on pourra trouver et recouvrer pour l'argent.

1. Il y a évidemment ici et dans bien d'autres endroits des mots passés dans le ms, qui paraît rédigé avec négligence.

PIÈCE N° 3

ENTRÉE DE LA ROYNE¹

Le vendredi 15^{me} jour dudit mois [*de septembre 1531*] madame la Royne de France, nommée Léonor sœur de l'Empereur ainsy que à cinq heures après midy a fait son entrée et nouvel advènement en la ville de Compiègne et est venue par la rivière jusques à la brevoir de la porte de Paris, près la porte de Paris, où elle est descendue du basteau et mis pied à terre à belle et noble compaignie de seigneurs et dames et damoiselles et à lad. dessente sont comparus, c'est assavoir: mons^r le bailly de Senlis acompagné des gens et officiers du Roy notre sire et de messieurs les attournez et gouverneurs, le conseil de la ville et plusieurs autres notables personnages bourgeois, manans et habitans d'icelle ville, tous lesquels ont fait l'honneur et révérence bien humblement à ma dite Dame la Royne et à toute sa noble compaignie en luy priant et suppliant par la bouche de mon dit. sieur le bailly qu'elle ait la ville en bonne recommandation de Sa Roine. Je me déporte pour le présent. Ce fait est montée en sa litière toute destroussée et seule et est venue jusques à la porte de Paris où il y avait ung eschaffaulx et sur iceluy III personnages bien acoustrez qu'elle avoit voulontier veu et oys, et à lad. réception étoient les harquebuziers en ordre et leurs bannières; les archers aussy en ordre qui sont rentrez dedans la ville; les officiers du Roy et gens de bien de la ville après et les gens d'église en procession et revestus attendans son entrée en lad. ville et à lad. porte de Paris, qui luy ont fait la révérence et présenté la Vraye Croix. Ce fait, est venue à Saint Cornille par la Pantière et y avoit on desmassonné les deux potz affin que les II mulles bien accoustu-rées montassent aisément lesdits deux pas. Et, après son oraison faite, à l'hostel du Roy par la Chambge et la rue Devant les Pri-sons où il y avoit un autre eschaffault et quelque mistère laquelle elle ne s'est point arrestée et au long des rues tendues jusques aud. hostel du Roy dessous la bonne palle que portoyent M^{rs} Pierre Baudet, Simon Le Plat gouverneurs, maistre Martin Fillion rece-

1. Arch. com. BB 48, f° 99 v.

veur, et Ysaac Lagnier procureur de la ville pour l'absence de Jehan Du Russel gouverneur, accompagnée de plusieurs archers de la garde et des Suisses devant lesdits archers, avec plusieurs dames et damoiselles sur haquenées bien accoustrées, sont entrez aud. hostel du Roy nostre d. seigneur.

Le Mardy ensuivant le Roy, la Royne et la cour se sont partis en basleau pour aller au giste à Noyon¹.

1. Cette note en marge du ms. BB. 18.

PIÈCE N^o 4Menues parties au Paintre pour l'entrée
de la Royne¹

Du mercredi IV^e jour dudict mois d'octobre audict an.

A Pierre Dromart, peintre demeurant à Compiègne, mandement de la somme de neuf livres paris à luy deube et ordonnée pour plusieurs ouvrages de sondict mestier de peintre par luy faites et livrées pour l'entrée et nouvel advènement de Madame la Reyne de France Lyénor en la dicte ville, contenues en la déclaration de ce, faite et baillée et atachée audit mandement : c'est à sçavoir :

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|
| Pour neuf armoiries ; trois du Roy, trois de la Reyne et trois du Daulphin ; l'une portant l'autre, valeur..... | III ¹ | I st |
| Item III autres armoiries de la Reyne pour mettre au palle | XXXVI st | |
| Item pour avoir peint et asuré les III bâtons dudict palle semés de fleurs de lis..... | XXX st | |
| Item pour avoir peint de rouge le châssis dudict palle..... | V st | |
| Item pour deux petits escussons, l'un de M ^{gneur} le Daulphin et l'autre du S ^r d'Orléans . | X st | |
| Item pour ung grand escu, ung à lis en champ d'azur, le A d'argent ² et le lis d'or ... | X st | |
| Item un grand escu à la porte du Pont fait d'or et d'argent à Welle | XV st | |
| Item pour avoir repeint les deux écussons de la baculle, les armoiries du Roy et celles de la ville | XVI st | |
| Item pour une petite couronne et une paix faites de gros pappier et d'estain doré | XVIII ^{dt} | |
| Item une estoille de bois estamée d'estain blanc. Pour ce | VI st | |
| Item pour un wazon (?) d'étain doré..... | III st | |
| Item pour six branches de lis qu'il a faictes. | IX st | |
| Item pour une feuille de fer blanc..... | XVIII ^{dt} | |

Toutes lesquelles parties ainsy arrestées que dessus se montent à la somme de XI livres Vst qui valent ici IX¹ paris.

1. Arch. com. BB 48, f^o 101 v. et 102.

2. Le ms. porte ici *en champ d'argent, le A d'azur et le lis d'or*. Il y a interversion évidente des mots Azur et Argent.